

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 179

présenté par

M. Lurel, M. Manscour, M. Letchimy, M. Lebreton, M. Peiro, M. Gaubert, M. Brottes,  
Mme Le Loch, Mme Quéré, M. Chanteguet, Mme Erhel, M. Michel Ménard, Mme Massat,  
M. Mallot, M. Jean-Michel Clément, Mme Got, Mme Lebranchu,  
Mme Marcel, M. Jean-Claude Leroy, M. Bouillon, M. Mesquida,  
Mme Gaillard, Mme Faure, Mme Olivier-Coupeau, Mme Biémouret  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 12**

À l'alinéa 5, après le mot :

« régional »,

insérer les mots :

« établit un zonage pérenne et généralisé des espaces agricoles et naturels à préserver. Il veille à limiter le morcellement des terres, ainsi que leur déclassement, il veille également à la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées. Il ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement complète l'alinéa 5 en portant spécifiquement l'attention sur la situation du foncier agricole, alarmante dans les DOM.

Aux Antilles et dans une moindre mesure à la Réunion la surface agricole utile diminue de façon préoccupante. En Guyane la surface agricole utile ne représente que 0,3 % du territoire.

Il paraît urgent de prendre des mesures permettant la restauration l'espace agricole.